



Septembre-Octobre 2007

N° 4

INFORMATIONS MUNICIPALES

C.L.S.H.

Toussaint : ouverture du 29 octobre au 2 novembre
Permanences d'inscriptions en mairie les mardi 25/09 et 2/10, les jeudi 27/09 et 4/10 de 14h à 17h ainsi que le samedi 29/09 de 9h30 à 11h30.

Noël : ouverture du 24 décembre au 04 janvier.
Permanences d'inscriptions en mairie le samedi 10/11 de 9h30 à 11h30 et le mardi 13/11 et jeudi 15/11 de 14h à 17h.

Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

La décision d'ouverture sera prise en fin de période d'inscription.

Les travaux en cours

♦ **Station d'épuration** : le bassin d'aération est terminé, la dalle du 2nd lit de macrophytes est en cours et la maçonnerie du local technique est réalisée.

♦ **Lotissement** : la viabilisation est en cours.

♦ **Logements locatifs à Prat Al Lenn** : le terrassement est commencé.

B.I.S.
Brèves Infos SIZUN – Saint-Cadou

MAIRIE

Du lundi au vendredi :
De 8 h 30 à 12 h 00
De 13 h 30 à 17 h 00

Le samedi :
De 8 h 30 à 12 h 00

Horaires d'ouverture :

DECHETTERIE

(jusqu'au 30 septembre)

Lundi Mercredi Samedi:

de 9 h à 12 h et

de 14 h à 18 h 30

Vendredi: de 14 h à 18 h 30

BIBLIOTHEQUE

Lundi et vendredi:
16 h 30 à 18 h
Mercredi et samedi:
10 h à 11h30

Permanences en mairie

A.D.I.L. : le 4^{ème} mardi du mois de 9 h à 12 h

Affaires sociales : le jeudi de 14 h à 15 h 30 (sur rendez-vous)

Assistante sociale MSA : s'adresser à la MSA de Morlaix

Mission locale : le 3^{ème} jeudi du mois de 14 h à 17 h

Plan Local Habitat : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14 h à 15 h 30

Conciliateur : le 2^{ème} jeudi du mois de 14 h 30 à 16 h 30

Conseil Municipal du 4 juillet 2007

● Tirage au sort des jurés pour 2008 :

Après tirage au sort, la liste s'établit comme suit : COURGEON épouse HOUDIN Valérie ; COSTIOU épouse LE MENN Simone ; YVINEC épouse MARCHAL Jacqueline

● Vote des subventions 2007 :

Amicale Sportive (A.S.S.T.)	3 800 €	Sport Scolaire Collège	230 €	Banque alimentaire	188 €
Amicale Sportive (A.S.S.T. Handball)	1 000 €	Sport Scolaire école primaire publique	100 €	Centre Breton d'Art Populaire	300 €
Club des retraités de SIZUN	400 €	Sport Scolaire école primaire privée	100 €	Ecole Saint-Vincent garderie	ajournée
Amicale des retraités Saint-Cadou	100 €	Jeu de SIZUN	300 €	Les P'tites Mains	1924 € + 500 €
Comité des Fêtes de Saint-Cadou	ajournée	A.A.P.P. ELORN	ajournée	A.S.S.T. Tennis	200 €
A.S.S.T. Gymnastique	400 €	Maison de la Rivière	ajournée	A.P.E.L. école Saint-Vincent	0 €
A Livre ouvert (bibliothèque)	610 €	Centre Nautique de l'Arrée	500 €	ADAJE	3 497 €
FNACA	ajournée	Parents écoles publiques	400 €	Association Bassin versant de l'Elorn	ajournée
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	350 €	Comité d'Animation	1 000 €	G.A.L. Art floral + patchwork	ajournée
Amicale Laïque	2 135 €	Lapoused Ar Menez	765 €	Acrimonia	ajournée
Comité Départemental du Tourisme	115 €	Ecole Diwan Commana	1 071 €	S.P.R.E.V.	1 346 €
Croix d'Or	77 €	Amicale des Elus et des Salariés	400 €	Les Dauphins de l'Elorn	300 €
Croix Rouge	77 €	Vie Libre	77 €		

● Contrat d'association école Saint-Vincent :

Après en avoir délibéré, 16 pour et 3 contre, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le montant de l'année 2007, à 600 € par élève de SIZUN, soit **42 600 €**.

● Tarifs cartes transport scolaire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme suit à compter de la rentrée scolaire 2007/2008 :

- enfants de maternelle : 30€ - autres enfants : 56€ - 2^{ème} enfant : 38€ - 3^{ème} enfant : 20€

Le transport du 4^{ème} enfant sera gratuit.

● Tarif carte demi-pension 1^{er} trimestre 2007/2008 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme suit :

Carte 1^{er} trimestre 2007/2008: 146 €

● Lotissement de la Fontaine : résultat de la consultation :

Les entreprises les moins disantes ont été retenues :

- LOT 1 (terrassement) : entreprise LE VOURC'H pour un montant de 39 660 € HT
- LOT 2 (voirie définitive) : entreprise HELARY TP pour un montant de 47 910,50 € HT
- LOT 3 (réseaux) : entreprise LE VOURC'H pour un montant de 66 140 € HT
- LOT 4 (maçonnerie, plantation, engazonnement) : entreprise JARDIN SERVICE pour un montant de 34 767 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés.

● Acquisition des terrains pour la construction de la station d'épuration :

Après en avoir délibéré, M. BRETON n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal donne son accord sur l'acquisition et la vente des terrains sis à Sizun, Vern ar Plantec d'une superficie de 6493 m² (section J n°1041 et 1043) et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et à cette vente.

● Questions diverses :

1°) Modification du tableau des effectifs : suppression de 2 postes d'agent de maîtrise et création de 2 postes d'agent de maîtrise principal.

2°) Polychromie : participation du Musée à hauteur de 20% du montant HT des travaux, soit 2910 €.

3°) Tarifs élagage : élagage 1 H / 60 € ; déblai des branches avec tracto pelle 1 H / 50 €.

4°) Montant des travaux rue de l'Argoat : le Conseil Municipal arrête le montant des travaux à 291 683,50 € HT.

5°) Caution bancaire école St-Vincent : le Conseil Municipal donne son accord sur le cautionnement d'un emprunt de 55 000 € contracté auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 4,45 % sur une durée de 15 ans.

6°) Vitesse excessive des véhicules au village de Kerlodézan : des panneaux « 50 » seront mis en place en amont et en aval du carrefour.

7°) Demande de l'opérateur Orange : l'opérateur souhaite installer des équipements radio dans l'église afin d'améliorer le réseau dans l'enclos paroissial. Accord de principe après consultation du curé affectataire.

COMMUNIQUES

MAIRIE : Recensement : Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans le mois d'anniversaire. Les garçons et filles nés en 1991 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée : elle est nécessaire pour se présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

MAIRIE : Destruction des chardons : Arrêté préfectoral n°2007-0481 du 27/04/2007 :

Sur l'ensemble du territoire, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder jusqu'au 1^{er} octobre 2007 à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction devra être opérée durant le printemps et l'été, de préférence par voie mécanique et être terminée au plus tard avant sa floraison. L'utilisation des produits phytosanitaires est strictement interdite. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie. L'arrêté complet est consultable à l'affichage en Mairie.

MAIRIE : Afin de maintenir un accueil agréable aux touristes, il est rappelé que chaque riverain doit balayer son trottoir.

CCAS : Le repas annuel offert par le CCAS aux habitants de Sizun et de St-Cadou, âgés de 70 ans et plus, sera servi à la Résidence du Val d'Elorn le vendredi 19 octobre 2007 à 12h00.

CLIC : Une formation sur la « prévention des chutes » aura lieu à Sizun, animée par un kinésithérapeute. Elle débutera par une conférence le 9 octobre à la salle St-Ildut, suivie d'ateliers qui se dérouleront le mardi après-midi sur 8 séances. La formation organisée à l'initiative du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est financée par la caisse d'assurance maladie et le Conseil Général. Elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile.

ADMR : 1967-2007 : Pour le 40^{ème} anniversaire de l'association cantonale, une fête aura lieu le dimanche 14 octobre après-midi à la salle St-Ildut à Sizun. Au programme : une conférence sur la transmission du patrimoine, suivie d'une partie festive avec la participation du groupe « le Dos de la Cuillère », et d'un goûter. Entrée gratuite.

CAF : Aide au logement des étudiants : La CAF peut aider les étudiants à payer leur loyer en leur versant une aide au logement. Comment en faire la demande ? En se connectant sur www.caf.fr. Les étudiants peuvent également trouver l'information et déposer leur dossier, soit directement à la CAF, soit sur une permanence prévue à leur intention, directement sur le campus : au CLOUS, Avenue Victor Le Gorgeu à Brest du 3 septembre au 12 octobre 2007 du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30.

Que doit-on emmener en déchetterie ?

Les ENCOMBRANTS : canapés, salons de jardin, matelas, ...

Les INCINERABLES : moquettes, plastiques, vêtements usés, polystyrène, jouets, papier peint, ...

Les METAUX : vélos, casseroles, ...

Les DECHETS VERTS : branchages, tontes, tailles de haies, ...

Les CARTONS : pliés et débarrassés de tout contenu (film plastique et polystyrène)

Le BOIS : bois propre, cageots, palettes, ...

Les GRAVATS : matériaux de démolition, carrelage, vaisselle, tuiles, faïence (limité à 3m³)

Les DECHETS MENAGERS SPECIAUX : huiles de vidanges, huiles de fritures, piles, batteries, pots de peinture, produits chimiques, ampoules, néons, ...

Rappel : ces déchets doivent être amenés en déchetterie. Il est interdit de les jeter avec les ordures ménagères.

NOUVEAU :



Depuis cet été, les déchetteries accueillent également les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), connus sous le nom de Piquants-Coupants. Ces déchets comprennent essentiellement les aiguilles et les stylets d'injections utilisés par les personnes en auto-traitement (ex. : les personnes diabétiques). Ces déchets doivent être conditionnés dans des boîtes homologuées. Celles-ci peuvent être retirées gratuitement en déchetterie sur simple demande.

Nous rappelons que les déchets des professionnels ne sont pas acceptés.

Concernant les médicaments périmés ou non utilisés, vous pouvez les retourner à votre pharmacien.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

	2006	1999
population	2129	1860
part des hommes (%)	49,0	51,1
part des femmes (%)	51,0	48,9

Eco Point Rue de l'Elorn

Aux usagers

Merci de respecter cet endroit. Les déchets doivent être mis dans les conteneurs prévus à cet effet et non sur le sol. Le non-respect est passible d'amendes

Pour tout renseignement sur les consignes de tri, contactez votre ambassadrice du tri du lundi au vendredi matin

☎ 02.98.68.42.41

